

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1973

83 – VAR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON

Ventes et cessions

750 989 055 RCS Toulon.

DUNEX.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 30000.00 EUR.

Adresse : 102, Impasse Du Chasselas, 83210 La Farlède.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE AIREL SOLUTIONS Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 3 000 euros Siège social : 102 impasse du Chasselas 83210 LA FARLEDE RCS TOULON 827 692 898 ET DUNEX Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 30 000 euros Siège social : 102 impasse du Chasselas 83210 LA FARLEDE RCS TOULON 750 989 055 AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AVIGNON du 21 février 2025, La société AIREL SOLUTIONS, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 3 000 euros, dont le siège social est à LA FARLEDE (83210), 102 impasse du Chasselas, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TOULON sous le numéro 827 692 898 et la société DUNEX, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 30 000 euros, dont le siège social est à LA FARLEDE (83210), 102 impasse du Chasselas, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TOULON sous le numéro 750 989 055, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société AIREL SOLUTIONS par la société DUNEX. La société AIREL SOLUTIONS ferait apport à la société DUNEX de la totalité de son actif, soit 780 999 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 393 719 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 387 280 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société AIREL PROPRETE, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 400 000 euros, dont le siège social est situé à AVIGNON (84000), 37, rue Paul Saïn, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON sous le numéro 921 226 627, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2025 d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société AIREL SOLUTIONS depuis le 1er janvier 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion, seraient prises en charge par la société DUNEX. La société AIREL SOLUTIONS sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 1er janvier 2025. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de TOULON pour les deux sociétés le 27 février 2025 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société

absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.

